



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217806405-20260327-1185171-DE
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le : 16/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-et-un mars, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 33

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Damien Metzlé, Mme Elodie Simoes, M. Frédéric Hucheloup, Mme Johanne Ledanseur, M. François Brunet, Mme Michèle Ménez, M. Bruno Drevon, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Pierre Testu, Mme Pauline Cussac, Mme Josette Marchais, M. Jean-Pierre Conrié, M. Michel Bucheton, M. Philippe Ferret, Mme Muriel Garat, M. Denis Corman, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétre-Racca, M. Olivier Poneau, M. Marouen Touibi, Mme Christine de Barros, M. Zsolt Mathé, Mme Maeva Taupenas, M. Emmanuel Augy, M. Eric Tardif, M. Jamel Dekali, Mme Sarah Hamdi, M. Stéphane Brousse, Mme Sabine Gairin-Calvo, M. Pierre Fernandes da Costa.

Ont donné procuration : 2

Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, Mme Adeline Nonis à M. Emmanuel Augy.

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° DEL-26-03-27-32

Objet : Fixation d'une liste de contribuables en vue de la composition de la Commission communale des impôts directs.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° DEL-26-03-27-32

Objet : Fixation d'une liste de contribuables en vue de la composition de la Commission communale des impôts directs

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-32, L2121-33 et L2121-21,

VU le Code Général des Impôts, et notamment son article 1650,

VU l'élection municipale en date du 15 mars 2026, laquelle a donné lieu au renouvellement du Conseil municipal,

VU sa délibération n° DEL-26-03-20-01 en date du 20 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

VU sa délibération n° DEL-26-03-20-03 en date du 20 mars 2026 relative à l'élection des adjoints au Maire,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire en date du 20 mars 2026,

VU les candidatures déposées pour figurer sur la liste de contribuables de Vélizy-Villacoublay appelés à siéger à la Commission communale des impôts directs,

CONSIDÉRANT que l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé dispose que le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions de ce code et des textes régissant ces organismes,

CONSIDÉRANT que l'article L2121-32 du même Code prévoit expressément, s'agissant de la Commission Communale des Impôts Directs, que le Conseil municipal dresse, chaque année, la liste des contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de ladite commission,

CONSIDÉRANT que l'article 1650 du Code Général des Impôts précise quant à lui que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et huit commissaires pour les communes de 2000 habitants (et en nombre égal celui de leurs suppléants),

CONSIDÉRANT que ces commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,

CONSIDÉRANT qu'en outre, les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur la liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, qui doit être dressée par le conseil municipal. La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la

Objet : Fixation d'une liste de contribuables en vue de la composition de la Commission communale des impôts directs

taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées,

CONSIDÉRANT que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux,

CONSIDÉRANT qu'il est donc nécessaire que le Conseil municipal nouvellement élu dresse une nouvelle liste de 32 contribuables (16 titulaires et 16 suppléants) de la Commune de Vélizy-Villacoublay, en vue de la désignation à intervenir de la moitié d'entre eux en qualité de commissaire par le directeur départemental des finances publiques, pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs,

CONSIDÉRANT que l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé prévoit que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

ENTENDU l'exposé de M. Pascal Thévenot, rapporteur,

Les membres du Conseil municipal ayant préalablement décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation et de recourir au vote à main levée,

ONT OBTENU, par décompte des votes à main levée :

- En qualité de titulaires :
 - M. Stéphane Brousse : pour : 4 voix ; contre : 29 voix ; abstentions : 2 voix,
 - M. Jean-Pierre Lefèvre : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix,
 - Mme Claudine Queyrie : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix,
 - M. François Grillet : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix,
 - Mme Elina Deschamps-Label : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix,
 - M. Philippe Langella : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix,
 - Mme Valérie Sidot-Courtois : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix,
 - M. Claude Mercan : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix,
 - Mme Christine Decool : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix,
 - M. Michel Bucheton : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix,
 - Mme Josette Marchais : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix,
 - M. Denis Corman : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix,
 - Mme Annie Jary : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix,
 - M. Philippe Ferret : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix,
 - M. Pierre Testu : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix,
 - Mme Michèle Ménez : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix,
 - M. Jean-Pierre Conrié : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix.

Objet : Fixation d'une liste de contribuables en vue de la composition de la Commission communale des impôts directs

- En qualité de suppléants :
 - Mme Lina Merlière : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix,
 - M. Vladislav Vladia Babic : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix,
 - Mme Jacqueline Ferret : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix,
 - M. Daniel Hucheloup : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix,
 - M. Jean-Roch Metzlé : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix,
 - Mme Christiane Metzlé : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix,
 - M. Laurent Guyon : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix,
 - M. Sébastien Huttel : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix,
 - M. Alain Lemaire : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix,
 - M. Claude Porcheron : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix,
 - Mme Odile Novel : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix,
 - Mme Christiane Lasconjarias : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix,
 - M. Jean-Luc Lasconjarias : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix,
 - M. Pierre-François Brisabois : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix,
 - M. Bruno Beltrami : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix,
 - M. Denis Bouriquet : pour : 29 voix ; contre : 4 voix ; abstentions : 2 voix.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité (Pour : 29 voix - Contre : 4 voix, Eric Tardif, Jamel Dekali, Sarah Hamdi, Stéphane Brousse - Abstentions : 2 voix, Sabine Gairin-Calvo, Pierre Fernandes da Costa).

DRESSE la liste suivante de contribuables de la Commune en vue de la désignation à intervenir de certains d'entre eux en qualité de Commissaires (titulaires et suppléants) par le Directeur départemental des finances publiques, pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs:

- **16 titulaires :**
 1. M. Jean-Pierre Lefèvre
 2. Mme Claudine Queyrie
 3. M. François Grillet
 4. Mme Elina Deschamps-Lebel
 5. M. Philippe Langella
 6. Mme Valérie Sidot-Courtois
 7. M. Claude Mercan
 8. Mme Christine Decool
 9. M. Michel Bucheton
 10. Mme Josette Marchais
 11. M. Denis Corman
 12. Mme Annie Jary

Délibération n° DEL-26-03-27-32

Objet : Fixation d'une liste de contribuables en vue de la composition de la Commission communale des impôts directs

13. M. Philippe Ferret
14. M. Pierre Testu
15. Mme Michèle Ménez
16. M. Jean-Pierre Conrié


- **16 suppléants :**

1. Mme Lina Merlière
2. M. Vladislav Vladia Babic
3. Mme Jacqueline Ferret
4. M. Daniel Hucheloup
5. M. Jean-Roch Metzlé
6. Mme Christiane Metzlé
7. M. Laurent Guyon
8. M. Sébastien Huttel
9. M. Alain Lemaire
10. M. Claude Porcheron
11. Mme Odile Novel
12. Mme Christiane Lasconjarias
13. M. Jean-Luc Lasconjarias
14. M. Pierre-François Brisabois
15. M. Bruno Beltrami
16. M. Denis Bouriquet


Fait et délibéré en séance le 27 mars 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.




Johanna Ledanseau
5^{ème} Adjointe au Maire
Secrétaire de séance




Pascal Thévenot
Maire